



St Etienne
Site Anne de Méjanès

CIRCULAIRE DE RENTRÉE POUR LE LYCÉE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

RENTRÉE DES LYCÉENS SUR LE SITE ANNE DE MÉJANÈS – 3 RUE GOUSSAUD – METZ

Lundi 2 septembre 2024

| | |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| De 9 heures à 12 heures | 3 ^{èmes} prépa métiers (groupe AIRIA) – 2 ^{de} bac pro – 2 ^{de} générale et technologique |
| De 10 heures à 12 heures | 1 ^{ère} et Terminale – Filières Générale et Technologique |
| De 14 heures à 16 heures | 1 ^{ères} et Terminales bac professionnel |

CONCERNANT LES ZASSP : Une subvention « premier équipement » est allouée à certaines sections de lycée professionnel. C'est le cas des filières ASSP. Ainsi, cette subvention de l'ordre de 60 € par élève permettra l'achat d'une tenue professionnelle (blouse, pantalon et sabots) utilisée dans le cadre des enseignements professionnels mais également sur les lieux de stage. La commande sera passée à l'issue de la prise de mesure par le fabricant et réglée en partie par cette subvention, en cas d'éventuel reliquat, le solde sera intégré à la facturation).

RENTRÉE DES ÉTUDIANTS EN BTS SUR LE SITE ST ETIENNE – METZ CAMPUS – 6 BLD PAIXANS – METZ

Mardi 3 septembre 2024

| | |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| De 9 heures à 17 heures | rentrée des étudiants de BTS 1 ^{ère} et 2 ^{de} année. Il s'agira d'une journée d'intégration. Le repas sera offert par l'établissement. |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Directement sur le site de Metz Campus : 6 Bd Paixhans – 57000 METZ

Les cours reprennent normalement le **mardi 3 septembre** pour les élèves du lycée sauf pour les élèves du lycée technologique (1ST2S-1STMG-TST2S-TSTMG) qui reprendront les cours le **mercredi 4 septembre** ainsi que les étudiants de BTS.

CERTIFICATS DE SCOLARITE

Aucun certificat ne peut être délivré avant la rentrée scolaire.

Le jour de la rentrée ou le lendemain, le professeur principal remet à chaque élève, sans qu'il ait à le demander, plusieurs exemplaires d'un certificat de scolarité. Si un organisme fournit un formulaire spécifique, retournez-le avec un certificat agrafé.

Au cours de l'année, si l'élève a besoin d'un nouveau certificat, il devra s'adresser à l'accueil.

CHANGEMENTS D'ADRESSE ET DE TELEPHONE

Il arrive fréquemment en cours d'année que nous reviennent des courriers parce que l'adresse indiquée n'est plus valable, même si le moyen privilégié reste la messagerie PRONOTE

Nous rappelons aux parents qu'il leur appartient de nous faire connaître la nouvelle adresse concernant les élèves.

Il en va de même pour le téléphone. Il est indispensable que l'établissement dispose d'un numéro de téléphone (fixe ou portable) afin d'appeler les parents en cas de nécessité.

PRONOTE

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet. Nous vous proposons, par une connexion Internet sécurisée, de pouvoir visualiser chaque jour les éléments de la vie scolaire de votre enfant :

- retards
- absences
- retenues et sanctions
- notes obtenues
- emploi du temps
- cahier de textes

Avant fin septembre, nous vous communiquerons vos codes d'accès et le calendrier des conseils de classe.

Nous vous inviterons courant septembre à une réunion avec l'équipe pédagogique qui vous présentera le déroulement de l'année. En cas de problème particulier, nous vous invitons à contacter directement le professeur principal ou le professeur concerné.

CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE

Rentrée ⇒ lundi 2 septembre

Dates des vacances :

- Vacances de la Toussaint mardi 22 octobre au soir au lundi 4 novembre au matin
- Vacances de Noël vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin
- Vacances d'hiver vendredi 7 février au soir au lundi 24 février au matin
- Vacances de printemps vendredi 4 avril au soir au mardi 22 avril au matin
- Pont du 1er mai vendredi 2 mai (rattrapé le 21 octobre 2024)
- Pont du 8 mai vendredi 9 mai (rattrapé le 22 octobre 2024)
- Pont de l'Ascension vendredi 30 mai

CAFETERIA

Il est rappelé aussi que la cafétéria est exclusivement réservée entre 11H et 14H aux élèves qui consomment le menu. En aucun cas, les élèves ne peuvent ramener et consommer de la nourriture achetée ou cuisinée hors de l'établissement.